

Comment se portent les finances de Pompignac ?

Fin mars et début avril comme chaque année, les Conseillers Municipaux ont examiné la situation des finances de la commune. Trois principaux enseignements peuvent en être tirés

Tout d'abord il a été nécessaire d'augmenter les impôts : 50 000 € viendront abonder un budget de fonctionnement de 2 400 000 €. Malgré ce supplément la somme dégagée pour l'investissement paraît faible au regard des nouveaux équipements programmés. Peut-être était-il nécessaire de satisfaire a minima la Chambre Régionale des Comptes qui dans son dernier avis recommandait cette solution. Autant de questions auxquelles les débats du Conseil Municipal n'ont pas apporté de réponses. Alors rendez-vous l'année prochaine pour une deuxième étape?

Ensuite il a été nécessaire de contracter un emprunt de trésorerie de 600 000 € pour pallier le retard observé dans les rentrées financières des ventes de terrains communaux (Citon, Clouet, Lannegrand, etc....). En effet la stratégie de l'équipe municipale est de financer les nouveaux équipements (court couvert de tennis, déviation de la RD 941, nouveau dojo, nouvelle bibliothèque, etc..) dont la plupart sont commencés ou sur le point de l'être, avec cette manne financière. Soit. A la condition que les recettes aillent au moins aussi vite que les nouvelles dépenses, ce qui n'est visiblement pas le cas, et on continue donc à augmenter l'endettement de la commune pourtant déjà fort élevé (2267 € par habitant en décembre 2015).

Une bonne gestion voudrait que soit élaborée et présentée en Conseil Municipal une programmation pluriannuelle des investissements faisant ressortir l'échéancier des recettes et des dépenses pour vérifier leur synchronisation et ainsi minimiser le recours aux emprunts de trésorerie. Cet exercice aurait déjà du être fait depuis longtemps, peut-on l'espérer pour un avenir proche ?

Enfin l'inscription d'une partie des dépenses pour les nouveaux équipements se fait dans le budget annexe "Parc Communal de logement". C'est habile car le nouvel emprunt nécessaire n'apparaît pas dans le budget communal principal et permet ainsi de satisfaire les critiques de la Chambre Régionale des Comptes quant aux ratios d'endettement à ne pas dépasser. Mais est-ce bien légal car certains équipements ne généreront pas de rentrées financières et le budget principal devra donc subventionner ce budget annexe ?

Un jour viendra où le contribuable Pompignacais devra mettre la main à la poche pour réparer ce tour de passe passe.

Alain Roux
le 21 mai 2016